



DECISION DU PRESIDENT

DEC/2022/073

Objet : Marché sur appel d'offres ouvert pour la fourniture de carburants et lubrifiants – Accord-cadre mixte d'une durée maximale de 4 ans

Le Président du SITCOM Côte sud des Landes,

VU les statuts du SITCOM Côte sud des Landes en vigueur

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5211-10 qui stipule que le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant

VU la délibération du Comité syndical du 8 septembre 2020 relative à l'élection de Monsieur Alain CAUNÈGRE en qualité de Président

VU la délibération du Comité syndical du 8 septembre 2020, qui délègue au président la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, marchés subséquents aux accords-cadres de travaux, maîtrise d'œuvre, fournitures et services qui peuvent être passés dans le cadre d'une procédure adaptée, négociés sans mise en concurrence et leurs modifications ; de toutes procédures formalisées quel que soit leur montant, ainsi que toute décision, de signer leurs avenants y compris ceux qui entraînent une augmentation du montant du contrat initial et sous réserves d'attribution ou d'avis par la Commission d'appel d'offres lorsque le Code de la commande publique l'impose

VU les articles R.2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique

VU les articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la commande publique (marchés subséquents) et R. 2162-13 et R. 2162-14 (bons de commande) du Code de la commande publique

VU les procès-verbaux d'appel d'offres en date du 25/10/22 et du 28/11/22

VU les crédits inscrits au budget du Syndicat

DECIDE

DE SIGNER les marchés ci-après :

LOTS	FOURNISSEURS	Montant maxi € HT
1 – GNR et gazole livrés dans nos citernes de Messanges, Bénesse Maremne et centre de transit de Saint Paul les Dax <i>Accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaire à bons de commande</i>	LESORTES ET FILS ALVEA DYNEFF PECHAVY ENERGIE	9 550 000 € HT
2 – AD Blue livré dans nos citernes de Messanges et Bénesse Maremne <i>Accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaire à bons de commande</i>	LESORTES ET FILS PECHAVY ENERGIE	200 000 € HT
3 – Lubrifiants livrés sur site de Bénesse Maremne – <i>Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire</i>	CONDAT	250 000 € HT
Montant total maximum sur la durée totale de l'accord-cadre (4 ans)		10 000 000 € HT

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Affiché/Publié le 12/12/2022

ID : 040-254001977-20221207-DEC_2022_073-DE



PRECISE que pour les lots 1 et 2, les titulaires de l'accord-cadre seront remis en concurrence au moment de la survenance du besoin.

PREND ACTE que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

A Bénesse-Maremne, le 7 décembre 2022

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

